

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 6 JUIN 2018

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël,
BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice, PITHOUD Christian

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du
11/04/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – ELECTION DU 2ème ADJOINT

Suite à la démission du 2^{ème} adjoint,

Le Conseil Municipal, après délibération à 6 voix pour et 1 contre

- décide de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant par démission
- d'élire un nouvel adjoint en lieu et place du poste vacant

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat le conseiller municipal suivant :
- Mr HERICHER Marcel

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	7
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

Mr HERICHER Marcel est immédiatement installé.

II – INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le conseil vote à l'unanimité pour la proposition du maire de reporter les
mêmes indemnités à savoir :

- Maire 13% de l'indice brut 1015
- 1er et 2ème adjoints : 8.60% de l'indice brut 1015

III – COMMISSIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de nommer un nouveau délégué dans les commissions suivantes :

MICROCENTRALE DU BUGEON

T : COHENDET R
T : CLEMENT D
T : PERROTIN J
S : VARI M-T

T : PION L
T : HERICHER M
T : PITHOUD C

SIEPAB

T : COHENDET R
T : PION L
S : PEROTTIN J

COMMISSION DES TRAVAUX

COHENDET R
PION L
PERROTIN I
BERNARD I

HERICHER M
CLEMENT D
PITHOUD C

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

T : COHENDET R
T : PION L
T : HERICHER M

S : PERROTIN J
S : CLEMENT D
S : BERNARD I

COMMISSION DES FINANCES

COHENDET R
PION L
CLEMENT D
HERICHER M

CORRESPONDANT DEFENSE

VARI M-T

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu avec Laure PION à un
rendez-vous chez Maître BELLOT-GUYOT pour les sujets suivants :

- servitudes pour les puits perdus chez Mr BARBIER G et Mme
BRUNET F.

- Responsabilité de la commune en ce qui concerne l'entretien ou la
réparation de la fruitière (le rendez-vous précédent chez un autre notaire, n'ayant
pas été concluant).

Maître BELLOT GUYOT étudie ces dossiers.

- Mr le Maire remercie les nombreux bénévoles de leur présence et leur
efficacité lors de la corvée du 2 juin.

A Notre Dame du Cruet,
le 8 juin 2018

